

MINISTERE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

NG/V. 29.3.85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 5/896 du 10/03/85
portant affectation de Madame
KIBONGUI née NKOUSOU Martine,
Magistrat.

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS

D G B

D C F

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de
l'ordonnance n°019/84 du 23.8.84 portant modification de
certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la
Magistrature;
(/u la loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation
de la Justice en République Populaire du Congo;
(/u le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application
de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée;
(/u le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et rempla-
çant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3
Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961
relatif au statut de la Magistrature;
(/u l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire
du Congo;
(/u le décret 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre;
(/u le décret 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement;
(/u le rectificatif n°84/923 du 19/10/84 au décret 84/858
du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret 84/860 du 20 Août 1984 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement;
(/u le décret 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions
et réorganisation du Ministère de la Justice;
(/u la Note de service n° 072 /MJ-SGJ-DSAF-SP du
29/03/85 portant affectation de l'intéressée.

AD DECRET

---:---:---

.../...

ARTICLE 1er : Madame KIBONGUI née NKOUSOU Martine, Magistrat de 2^o grade, 2^o groupe, 1^o échelon du Service Judiciaire est affectée au T.P.A. de Poto-Poto en qualité de Juge du siège.

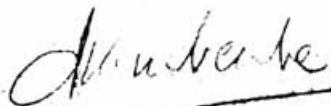
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressée sera enregistré, et communiqué partout où besoin sera.-

Braz

7 JUILLET 1975

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE
DE LA JUSTICE



Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.

LE MINISTRE DES FINANCES ET
DU BUDGET



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

PM..... 1
MJ/CAB..... 1
SGJ/DSAF.... 3
C.SUPERIEUR 1
D G B..... 3
D C F 1
TPA/Poto-Poto 1
SGCM/BC..... 3
DOSSIER..... 3
INTERESSEE 1

